

NOTE D'INFORMATION 2024-2025

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : 05.59.43.38.35 – 06.16.75.21.91 mail : periscolaire@bassussarry.fr

CENTRE DE LOISIRS : 05.59.43.38.35 – 06.16.75.21.91 mail : alsh@bassussarry.fr

RESTAURATION SCOLAIRE : 05.59.43.12.90 – 06.27.86.06.82 mail : restauration@bassussarry.fr

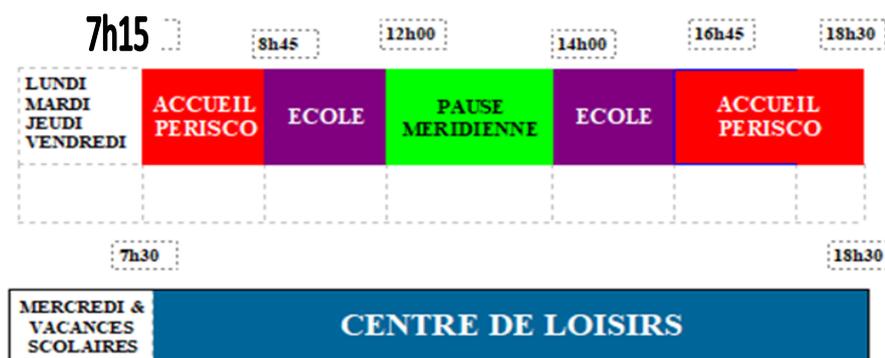
SITE : www.bassussarry.fr

Merci de noter les différentes adresses mails et d'envoyer à la bonne adresse votre demande selon l'objet.



La Mairie de Bassussarry est responsable des temps de l'Accueil Périscolaire, de la Pause Méridienne, de la restauration scolaire et du Centre de Loisirs.

Horaires 2024/2025



Le portail Famille

Le service enfance jeunesse de la mairie de Bassussarry est doté d'un logiciel commun aux différents services (périscolaire, centre de loisirs et restauration scolaire).

Très pratique, le portail famille vous permet de planifier les activités et repas de vos enfants en un clic !



Un seul et unique dossier à remplir sur le portail famille par enfant sera nécessaire pour ces trois temps.

DOSSIER À REMPLIR POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION ET/OU DOSSIER À RÉACTUALISER SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le dossier d'inscription est à compléter chaque année par les parents ou les responsables légaux de l'enfant. Il comprend des éléments d'information essentiels pour que la sécurité de l'enfant soit assurée, notamment une fiche de renseignements et une fiche sanitaire de liaison. Il s'accompagne des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, Internet...) de moins de trois mois
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé, au nom de l'enfant
- Copie de la notification de la Caf ou de la Msa (n° allocataire et quotient familial) ou à défaut le dernier avis d'imposition (page 2 avec Revenu fiscal de référence et le nombre de part) pour déterminer le prix de journée de votre enfant. Dans tous les cas, votre n° allocataire Caf ou Msa nous est nécessaire.
- Aides aux temps libres (pour les mercredis, les vacances et les mini-camps inférieurs à 5 jours), et Aides aux vacances – AVE (pour les séjours de 5 à 15 jours), de la Caf, si vous en êtes bénéficiaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Pour les parents divorcés ou séparés : photocopie de l'extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde (le cas échéant, le calendrier de garde alterné, signé par les deux parents)

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au responsable du centre de loisirs. Seules les pièces nécessaires à la mise à jour du dossier sont à fournir : coordonnées téléphoniques et postales, état de santé de l'enfant, activité professionnelle, quotient familial, régime allocataire, etc.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Une fois le dossier complet, vous pourrez inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs ainsi qu'à la restauration scolaire.



L'encadrement sera assuré par des animateurs diplômés (d'un Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur au minimum ou équivalence).

Les agents sont sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Bassussarry.



Les tarifs à compter du 1er septembre 2024

Le règlement

Le paiement peut se faire par :

- Prélèvement (si vous choisissez cette option),
- Chèque bancaire, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
- Chèque vacances
- Ticket CESU
- Numéraire

La facturation fera l'objet d'une facture que la famille trouvera sur son espace Portail Familles.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

• Pour les enfants domiciliés à Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF entre 751 et 1499	QF ≥ 1500 €
Abonnement Matin	14 €	17 €	19 €
Abonnement Soir	16 €	20€	21 €
Abonnement Matin & Soir	22 €	28€	30 €
Inscription occasionnelle	2€80 par présence	2€80 par présence	2€80 par présence

• Pour les enfants domiciliés hors Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF entre 751 et 1499	QF ≥ 1500 €
Abonnement Matin	16 €	19€	21 €
Abonnement Soir	18 €	22€	23 €
Abonnement Matin & Soir	23 €	30€	32 €
Inscription occasionnelle	3€ par présence	3€ par présence	3€ par présence

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent à l'accueil périscolaire



Le tarif est une moyenne calculée sur l'année scolaire. L'abonnement doit donc être réglé tous les mois de septembre à juin (sauf en raison d'une absence prolongée et justifiée à l'école).

Si la famille n'a pas choisi le PRÉLEVEMENT :

LA FACTURE correspondant aux inscriptions devra être acquittée au plus tard le 05 du mois suivant.

CENTRE DE LOISIRS

Pour les familles bénéficiaires de l'**Aide aux Temps Libres** (QF ≤ 750) de la CAF : l'aide aux temps libre (4,00 €/jour ou 2,00€/½ journée) est déductible de ces tarifs.

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent au centre de loisirs.

Les Mercredis, accueil à la journée ou à la demi-journée. La demi-journée avec repas est possible, mais le tarif à la journée sera appliqué.

Les vacances scolaires, accueil uniquement à la journée.

Quotient * Familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNÉE	½ JOURNÉE	JOURNÉE	½ JOURNÉE
De 0 à 650 €	9 €	5 €	11 €	6 €
De 651 à 750 €	11 €	6 €	13 €	7 €
De 751 à 1000 €	13 €	7 €	15 €	8 €
De 1001 à 1499 €	16 €	9 €	18 €	10 €
De 1500 à 2499€	18€	12 €	20 €	13 €
+ de 2500 €	19 €	14 €	21 €	15 €

* Calcul du Quotient Familial (QF) : Revenu net imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

Pour bénéficier de la tarification modulée, la famille s'engage à fournir un justificatif de ressources : notification de droit de la Caf ou de la Msa et le dernier avis d'imposition (page 2 avec Revenu fiscal de référence et le nombre de part).

Le QF utilisé sera celui de la CAF.

En l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut.

Pour les bénéficiaires des aides aux temps libres, la famille s'engage à fournir l'attestation de droit dès l'inscription, ou dès qu'il la reçoit.

Les tarifs appliqués ne peuvent en aucun cas être révisés rétroactivement.

ATTENTION !!! Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout retard du soir à l'accueil périscolaire ainsi qu'au centre de loisirs.

Si la famille n'a pas choisi le PRÉLEVEMENT :

LA FACTURE correspondant aux inscriptions devra être acquittée au plus tard le dernier jour du mois EN COURS.

Les dossiers d'informations :

Les réservations (préinscription aux activités) ne peuvent s'effectuer qu'après la validation du dossier complet par l'équipe du Service Enfance Jeunesse.

Le nombre des réservations conditionne le nombre d'animateurs suffisants et règlementaires pour accueillir les enfants.

Les réservations sont limitées par la capacité d'accueil des locaux déterminée avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Réservation et annulation des activités du centre de loisirs :

Les réservations se font sur le portail famille directement ou par un mail de demande si la date butoir est passée. Suite au traitement des demandes faites dans les délais, une réponse sera donnée aux familles dans la limite des places disponibles.

LES INSCRIPTIONS POUR LE CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES :

Pour les habitants de Bassussarry : un mois ouvré avant la date du début des vacances.

Pour les Extérieurs : 15 jours ouvrés avant la date du début des vacances.

Date limite d'inscription au centre de loisirs pour tout le monde : UNE SEMAINE OUVRÉE AVANT LA DATE DU DÉBUT DES VACANCES.

Vacances d'Automne 2024 : Du samedi 19 Octobre au Lundi 04 Novembre 2024

Pour les habitants de Bassussarry : 20/09/2024 Pour les Extérieurs : 04/10/2024

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS POUR TOUT LE MONDE : 11/10/2024

Vacances de Noël : Fermé

Vacances d'Hiver : Du samedi 22 Février au Lundi 10 Mars 2025

Pour les habitants de Bassussarry : 24/01/2025 Pour les Extérieurs : 07/02/2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS POUR TOUT LE MONDE : 14/02/2025

Vacances de Printemps : Du samedi 19 Avril au Lundi 05 Mai 2025

Pour les habitants de Bassussarry : 21/03/2025 Pour les Extérieurs : 04/04/2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS POUR TOUT LE MONDE : 11/04/2025

Vacances d'Été : Samedi 05 Juillet 2025

Pour les habitants de Bassussarry : 30/05/2025 Pour les Extérieurs : 13/06/2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS POUR TOUT LE MONDE : 27/06/2025

LES INSCRIPTIONS POUR LE CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS :

Durant le mois de septembre : possibilité d'inscrire pour les mercredis de l'année.

Le 27 septembre 2024 : date butoir pour les mercredis **d'octobre, novembre et décembre 2024**. Après cette date toute inscription sera définitive.

Le 14 décembre 2024 : date butoir pour les mercredis de **janvier, février et mars 2025**. Après cette date toute inscription sera définitive.

Le 15 mars 2025 : date butoir pour les mercredis **d'avril, mai, juin et le 02 juillet 2025**. Après cette date toute inscription sera définitive.

LES DÉSIGNIFICATIONS :

Suite au nombre trop important de désinscriptions, qui engendre des problématiques au niveau de la restauration, de la gestion des personnels et de la gestion administrative, les désinscriptions ne sont plus possibles après les dates butoirs.

Par conséquent, toute inscription enregistrée à la date butoir sera définitive.

Si votre enfant est absent, car malade, vous devez envoyer un certificat médical dans les 48 h à l'adresse mail suivante : alsh@bassussarry.fr

Sans présentation d'un certificat médical reçu dans le délai imparti, la journée sera facturée. Seul le motif de maladie de votre enfant pourra entraîner la non facturation de la journée.

Aucune réservation, modification de réservation ou annulation ne sera prise par téléphone. Merci d'envoyer un mail à alsh@bassussarry.fr

Toute absence non signalée dans les délais sera facturée.

L'unique raison donnant droit à un avoir ou une non-facturation, est : Présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

RESTAURATION SCOLAIRE

Forfaits Mensuels	Enfants de Bassussarry	Enfants hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	59€	62€
Forfait 3 repas/semaine	51€	53€
Forfait 2 repas/semaine	41€	43€
Repas occasionnel	5€80	5€80

Familles nombreuses : - 20% sur le 3^{ème} enfant

